

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2017

Le quatre décembre deux mil dix sept, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 28 Novembre 2017.

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Arnaud LE BRAS, Marie Annick HAMON, Olivier GUERVILLY, Laure ROPERS, Patrick HERVE, Yann COAT, Soizig OLLIVIER PAGE.

Etaient absents: Claude PIRIOU qui a donné procuration à Arnaud LE BRAS, Stéphane BASSET, Joël PIRIOU.

Secrétaire de séance : Laure ROPERS

A l'ouverture de séance, Yannick BOUGET, Maire, propose une minute de silence à la mémoire de Mr Claude Bayart, membre du CCAS, ancien adjoint.

N° 01.12.2017 : ATTRIBUTION DU MARCHE VOIRIE 2017

Le maire fait part à l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les offres reçues, suite à la consultation lancée en vue d'attribuer les travaux du programme de voirie 2017.

Après analyse, la commission propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS de PLOUMAGOAR pour un montant global Hors Taxes de 48 132.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confie les travaux de voirie 2017 à l'entreprise COLAS de PLOUMAGOAR pour un montant global Hors Taxes de 48 132.50 €.
- autorise le maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces travaux et leur mandatement.

N° 02.12.2017 : AMENAGEMENT DES ENTREES DE BOURG

Le maire donne lecture du compte rendu de la réunion avec l'ADAC en date du 21 novembre 2017. Une visite sur place a permis de définir les aires d'études.

Le maire indique à l'assemblée qu'il semble important de sécuriser les entrées du bourg.

Deux zones seraient concernées : l'aménagement du carrefour rue du stade/rue du Goëlo et la création d'un parking aux abords du stade ainsi que l'aménagement de l'entrée d'agglomération rue de l'Argoat en direction de Guingamp.

Le maire donne lecture de deux devis concernant l'étude de faisabilité pour chacune des zones transmises par l'ADAC 22 de Saint-Brieuc pour un montant de 355 € hors taxes et propose de confier ces études à l'ADAC 22.

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer les carrefours et réduire la vitesse

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- confie l'étude de faisabilité des travaux d'aménagement du carrefour rue du stade/rue du Goélo et la création d'un parking pour un montant Hors Taxes de 355 € à l'ADAC 22
- confie l'étude de faisabilité pour l'aménagement de l'entrée d'agglomération rue de l'Argoat pour un montant Hors Taxes de 355 € à l'ADAC 22
- autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces études et à leur mandatement
- autorise le maire à solliciter toutes subventions possibles se rapportant à ces projets.

Terrain de Mme Oury

Le maire fait part de la proposition de Mme OURY pour l'échange de terrain avec la commune. Elle céderait le surplus de terrain revenant à la commune au prix de 10 €/m² et la clôture serait à la charge de la commune.

Le Conseil souhaite un devis pour des panneaux rigides pour estimation du coût.

Un débat s'instaure dans l'assemblée. Une réflexion doit être menée : quel sera le coût global de cette opération d'échange pour créer environ 10 places de parking supplémentaire.

N° 03.12.2017 : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public des déchets précédemment approuvé en Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération lors de sa séance du 17 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public des déchets.

N° 04.12.2017 : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable précédemment approuvé en Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération lors de sa séance du 17 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

N° 05.12.2017 : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif précédemment approuvé en Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération lors de sa séance du 17 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

N° 06.12.2017 : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif précédemment approuvé en Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération lors de sa séance du 17 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

N° 07.12.2017 : ACQUISITION D'UN ORDINATEUR POUR LA DIRECTION A L'ECOLE ROGER MARY

Le maire fait part à l'assemblée de la demande de la directrice de l'école Roger Mary qui souhaite un nouvel ordinateur pour ses travaux de direction. Après consultation auprès de différents professionnels, le maire donne lecture d'un devis de BIOS de Saint Agathon pour un ordinateur Fujitsu ESPRIMO D 556/2/E85+ pour un montant Hors Taxes de 579.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de l'acquisition d'un ordinateur pour l'école Roger Mary

- mandate le maire pour retenir la meilleure offre.

N° 08.12.2017 : BUDGET PRINCIPAL -530 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des travaux réalisés, les crédits du compte 2313 sont insuffisants.

Il propose d'augmenter le compte de 40 000 € et en contre- partie de diminuer d'autant le compte 2132.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve la décision modificative n° 1 suivante

Section investissement – Virement de crédits

DEPENSES

2132 = - 40 000 €

2313 = + 40 000 €

N° 09.12.2017 : Budget lotissement communal -539 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Maire fait part à l'assemblée que pour pouvoir effectuer les opérations d'ordre concernant les variations de stock de terrains, il y a lieu de modifier certains comptes.

Pour le fonctionnement :

Dépenses : compte 71355 = + 5 870.65 €, compte 6522 = - 9 870.65 €

Recettes : compte 71355 : - 4 000 €

pour l'investissement :

Dépense : compte 16876 = + 9 870.65 €

Compte 3555- 040 = - 4 000 €

recette : compte 3555 = + 5 870.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- vote la décision modificative n°1 présentée

INFOS

Commerce « Votre Marché » : Le maire donne lecture d'un courrier de Mme DANIEL Laetitia nous informant donner résiliation de son bail commercial en mai 2018. Le fonds de commerce est en vente.

Ecole Roger Mary

Mme Berthier a démissionnée de sa fonction d'ASEM.

Après les diverses démarches, Monsieur le Préfet de région nous a accordé un contrat aidé.

Chantal Le Bolch a été recrutée en CAE à compter du 27 novembre 2017 pour un an.

Association « Cap An Trev »

Le maire informe l'assemblée que les membres de l'association sont à la recherche d'un terrain afin d'y faire construire un hangar de stockage.

Ils possèdent déjà un hangar et souhaiteraient donc un terrain avec électricité pour le monter.

Le bail de leur local actuel se termine en septembre 2018.

Conscient que cette association anime bien la commune, le conseil municipal va étudier les possibilités qui pourraient leur être offertes.

Association « La pétanque Saint Clétoise »

Le maire donne un compte rendu de l'assemblée générale.

Les membres de l'association demandent d'enlever la cloison intérieure de l'abri de jardin.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas accéder cette demande.

Terrain de Moto Cross

Le maire donne lecture d'un courrier de Mme Padiou et Mr Raoul concernant des nuisances subies provenant du terrain de moto cross. Chaque conseiller a été destinataire de ce courrier.

Hangar Mr MORELLEC

Le maire donne lecture d'un courrier de Mr MORELLEC concernant la mise en vente de son hangar situé 5 place d'Armor au prix de 25 000 €. Ce hangar n'aurait pas d'utilité pour la commune.

GP3A

Hydroliennes : Chacun a pu prendre part de ce dossier dans les articles de presse.

Eau potable et usée

Le tarif pour la création d'un branchement neuf sur le réseau public d'assainissement collectif est de 1 000 € à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La communauté d'agglomération a souhaité une harmonisation des tarifs sur son territoire.

Remerciements des familles COSSE, LE BAIL et LE BUAN pour le décès qui les ont touchés.

10 places pour le match Guingamp/Dijon vont être attribuées à la commune.

Soizig OLLIVIER PAGE demande si l'aménagement de la voie verte a été programmé.

Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, une intervention d'un responsable de la Poste est prévue concernant la numérotation.

Marie Annick Hamon demande des panneaux indicatifs des parkings.

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 6 janvier 2018 à 18h00 à la salle polyvalente.

Le goûter pour les personnes de 85 ans et plus aura lieu le mardi 19 décembre à l'ancienne poste.

La distribution des colis pour les personnes ne pouvant se déplacer se fera du 18 au 22 décembre.

L'installation des illuminations de Noël est prévue le mercredi 13 décembre.